



Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles
Tel : 04.92.30.05.75
elisabeth.albanese@le04.fr

PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Jacques BRES
Michèle COTTRET
Robert GAY
Claude BONDIL

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane : Line TILLEMANN
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs : Geneviève HAMOT
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

L'ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du comité syndical du 28/11/2022 ;
- Débat sur les orientations budgétaires 2023 ;
- Avis sur les dossiers d'aide départementale présentés au titre des Villages et Cités de Caractère ;
- Passage à la nouvelle nomenclature M57 à appliquer au 1^{er} janvier 2024 ;
- Plan de communication : intégration des communes Montfuron, Saint-Michel L'Observatoire et Saint-Martin-de-Brômes dans l'édition touristique, carte postale, marque page, site internet, reportage photo et vidéo, panneau d'entrée de ville) ; Appel de participation auprès des 3 communes ;

2

Alain DELSAUX a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Il a félicité les élus de Montfuron, Saint-Michel L'Observatoire et Saint-Martin-de-Brômes pour leur intégration au SMVCC puisque l'arrêté préfectoral N° 2022-364-009 signé le 30 décembre 2022 nous a été transmis. Le quorum étant atteint avec la participation des représentants de 14 communes et 6 conseillers départementaux, le Président a fait procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

RAPPORT N° 1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Le Président a soumis le compte rendu de la dernière réunion du 28 novembre 2022 et l'a commenté point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal a été mis aux voix et **adopté à l'unanimité.**

RAPPORT N° 2 : DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le Président présente les orientations budgétaires de notre syndicat pour l'année 2023.

« Au préalable, je vous informe que le budget primitif du Département voté le 9 décembre 2022 s'établit comme suit :

- 15 000 € pour la cotisation 2023,
- 80 000 € en autorisation de programme pour les travaux portés par les communes, y compris les opérations de façades et toitures communales en adéquation avec les critères de la charte de qualité et les opérations de façades et toitures des particuliers.

Je vous propose de reconduire dans les grandes lignes les objectifs budgétaires de 2022.

Le **compte administratif provisoire 2022** devrait se solder par un résultat global de fonctionnement de 19 053,56 € que je vous proposerai de réaffecter en section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2023.

Le solde de la section investissement sur l'exercice 2022 s'élève à 210 378,76 € et sera reporté en recettes d'investissement (001).

Ce solde reporté d'année en année génère une problématique d'équilibre dans la section d'investissement du budget VCC. Comme vous le savez, le passage à la M57 à partir de janvier 2024, ne permettra plus l'équilibre du budget avec les dépenses imprévues.

Aussi, une procédure exceptionnelle de demande de dérogation auprès du Préfet des Alpes de Haute-Provence est en cours, avec l'appui du Payeur départemental et des services financiers du Département, pour permettre la bascule de cette somme en section de fonctionnement après avoir justifié que ces crédits proviennent bien de recettes de fonctionnement. Une délibération en ce sens sera proposée au vote lors du comité syndical prévu le 9 mars prochain pour le vote du budget primitif. Si la demande de dérogation est acceptée, cette procédure sera appliquée lors du vote du budget supplémentaire.

La régularisation d'écritures comptables en dépenses de fonctionnement représente un montant de 60 000 € (673 : titres annulés sur exercices antérieurs). **Pour 2023**, je vous propose d'inscrire cette somme au Budget Supplémentaire qui sera présenté dans le deuxième semestre 2023.

Pour le remboursement de dossiers caducs pointés l'année dernière, nous devons rembourser les communes en dépenses de fonctionnement (678 : charges exceptionnelles).

En 2022, 4 030.56 € ont été mandatés pour les communes de Mane et Castellane.

Pour 2023, je vous propose de rembourser les communes d'Annot, Castellane et Seyne pour un montant global de 5 191,40 €.

La réalisation du plan de communication s'est pratiquement achevée en 2022 avec la livraison d'une base de données multimédias (photos haute définition, photos à 360°, vidéos et du film d'1'30mn), les nouvelles éditions distribuées en juin dernier, avec les cartes postales et marques pages avec notre nouveau logo, accueil presse, éductours en partenariats avec l'Agence de développement 04. Un budget de 35 000 € avait été inscrit sur l'exercice 2022 en fonctionnement pour finir ces supports.

Pour 2023, je vous propose d'inscrire une dépense de 11 490 € en fonctionnement pour la réalisation des mêmes supports pour les communes de Montfuron, Saint Martin de Brômes et Saint Michel L'Observatoire qui nous ont rejoint.

En investissement, reste à ce jour les panneaux signalétiques et la réalisation du site internet (avec un volet professionnel réservé/administratif et un volet promotion grand public qui ne se sont pas fait en 2022).

Pour 2023, je vous propose de réinscrire ces dépenses d'investissement à hauteur de 30 000 € (15 000 € pour le site internet et 15 000 € pour les panneaux), avec également une somme de 1 200 € pour finaliser le paiement de la prestation de l'AD04 pour son accompagnement dans la réalisation de ces outils, une fois le site internet en ligne.

En 2023, nous reprendrons les passages de la commission d'homologation dans chacune des communes,

En 2023, nous organiserons une journée événementielle à Salagon le 15 avril et prévoyons notre participation au salon IDweek end à Nice fin mars 2023.

Pour 2023, je vous propose d'inscrire une dépense d'investissement de 29 000 € pour la réalisation de l'étude chromatique pour laquelle la consultation va est relancée. Elle sera subventionnée par la DRAC à hauteur de 50%, et le CD04 à hauteur de 1 800 €. Sont attendues les sommes de 1 800 € + 14 250 € soit 16 050 € en recettes pour cette étude.

Voilà présenté le cadre du budget 2023, tel qu'il nous appartiendra de le voter, assorti des différentes missions que j'espère pouvoir mener à bien avec votre concours. »

Le Président a ouvert le débat. Il n'y a pas eu de remarque spéciale du comité syndical qui a donné acte de sa communication au président.

Le président donne la parole à Elisabeth : Concernant l'organisation du salon IDWeek end à Nice, une loterie aura lieu qui sera l'occasion de remettre des lots aux vainqueurs. Aussi, d'ici le 15 mars prochain, Elisabeth s'adresse aux communes pour que chacune d'entre elles lui transmette des cadeaux qui seraient remis aux visiteurs de ce salon dans le cadre d'une loterie. L'idée est de les faire venir dans nos cités. Ex d'idée cadeau : une entrée gratuite pour visiter un musée, un éco musée, un site, participer à une attraction communale ...

Remarque de Pierre FISCHER, Maire de Montfuron : Concernant la réalisation de l'étude chromatique, la commune de Montfuron est déjà soumise à des contraintes de couleurs et de choix de matériaux qui sont inscrits dans la charte du Parc Naturel Régional du Luberon. Le Président précise que ceci sera notifié dans le cahier des charges.

Le Président donne la parole à Laurent PASCAL, Maire de Seyne qui souhaiterait pouvoir intégrer dans le cahier des charges de l'étude chromatique SMVCC un volet exclusivement communal qui prévoirait une étude des couleurs rue par rue avec une prévision sur un temps donné (10 ans à venir). Ce dernier volet serait à la charge de la commune intéressée. Le Président indique que ce sera notifié dans le cahier des charges également.

RAPPORT N°3 : AVIS SUR LES OPERATIONS FACADES ET TOITURES – 1ère PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Président a présenté les dossiers d'aide départementale reçus au titre des Villages et Cités de Caractère, pour avis du comité syndical avant qu'ils soient présentés en séance de la commission permanente à la session de juin 2023, pour une première programmation au titre de l'exercice 2023 selon la répartition suivante :

Travaux communaux :

Maître d'ouvrage : Commune de Simiane-La-Rotonde

"Rénovation et harmonisation des huisseries, portes, fenêtres et volets des bâtiments communaux, du château et sa rotonde et de l'église"

Travaux de rénovation des menuiseries des bâtiments communaux du centre ancien du village, du château et sa rotonde ainsi que l'église Sainte-Victoire afin de réparer et d'harmoniser ces dernières avec celles des bâtiments récemment créés ou rénovés.

Le coût éligible de l'opération s'élève à 15 433,10 € HT.

Montant de l'aide proposée :

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

3 086,62 € pour un montant d'opération éligible de 15 433,10 € HT

Travaux des particuliers :

- A Lurs :

Maître d'ouvrage : Colette ou Marc FEUTRY

« Réfection de la toiture traverse du reliquaire à Lurs (parcelle 106E205) »

Le coût de l'opération s'élève à 10 839,40 € TTC

Montant de l'aide proposée : 1 754 € (dont 877 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 877 € à verser par la Commune de Lurs)

- A Colmars-Les-Alpes :

Maître d'ouvrage : Monsieur Marc FABRE

« Réfection de la façade Place neuve et Traverse du clocher à Colmars-Les-Alpes (parcelle AB59) »

Le coût de l'opération s'élève à 39 699,00 € TTC.

Montant de l'aide proposée : 4 830 € (dont 2415 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 2 415 € à verser par la Commune de Colmars-Les-Alpes)

- A Riez :

Maître d'ouvrage : Monsieur Pascal SOKOLOFF

« Réfection de la façade Rue de l'Ormeau à Riez (parcelle 166G876) »

Le coût de l'opération s'élève à 33 800 € TTC.

Montant de l'aide proposée : 952 € (dont 476 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 476 € à verser par la Commune de Riez)

Le comité syndical a donné un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers.

DOSSIERS CADUCS

Le Président a rappelé aux membres du comité syndical que jusqu'en juin 2020, les dossiers OPERATIONS FACADES ET TOITURES DES PARTICULIERS étaient instruits par le SMVCC qui gérait un budget analytique détaillé pour chacune des 12 communes.

La commune abondait une enveloppe dédiée à ces travaux en fonction des dossiers présentés en mairie. Le département abondait l'enveloppe communale du même montant. Un arrêté était pris et transmis à chaque bénéficiaire de subvention après instruction et vote au comité syndical. Ces arrêtés précisaient que les pétitionnaires avaient 3 ans pour réaliser les travaux. Aussi, les dossiers suivants sont caducs à ce jour et après avoir consulté les mairies concernées, le SMVCC procédera à leur remboursement par moitié au Conseil départemental et à la commune.

Ces remboursements avaient fait l'objet d'un paragraphe dans le procès-verbal de réunion du comité syndical du 31 mars 2022, mais certaines communes souhaitent avoir la délibération pour joindre au titre de recette.

Ces sommes feront l'objet de dépenses en Fonctionnement Art. 678 dans la limite des crédits disponibles.

	MONTANT DE LA SUBVENTION VOTEE	DELIBERATIONS DU SMVCC	COMMUNE	CD04	NOM
ANNOT	1 382,80 €	DELIB VCC (20/06/2018)	691,40 €	691,40 €	LANDRIVON Christophe
CASTELLANE	5 000,00 €	DELIB VCC (25/02/2016)	2 500,00 €	2 500,00 €	SCI le Village (Jean-Nicolas DAVID)
CASTELLANE	5 000,00 €	DELIB VCC (03/04/2019)	2 500,00 €	2 500,00 €	POULIQUEN Thierry
MANE	798,00 €	DELIB VCC (02/06/2016)	399,00 €	399,00 €	GONDRAN Annie
MANE	723,42 €	DELIB VCC (15/07/2015)	361,71 €	361,71 €	RICHARD Pierre
MANE	226,20 €	DELIB VCC (15/07/2015)	113,10 €	113,10 €	Association Saint-André
SEYNE	5 000,00 €	DELIB VCC (20/06/2018)	2 500,00 €	2 500,00 €	PICCA Patrick
TOTAL			9 065,21 €	9 065,21 €	
	18 130,42 €			18 130,42 €	

Mis aux voix, le Comité syndical a délibéré favorablement. **LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE.**

L'ensemble des dossiers instruits et leurs avancements figurent sur le tableau joint (**en annexe 1.**)

Intervention de Laurent PASCAL, Maire de Seyne, qui demande au Président s'il est possible de procéder à la réévaluation de la grille de calcul de la subvention au vu des montants alloués. Le plafond à 5 000 € par dossier n'incite que très peu de personnes sur Seyne.

Le Président demande à ce qu'un groupe de travail revoie les critères qui n'ont plus été révisés depuis quelques temps. Vu l'inflation sur les matériaux, une actualisation insufflerait une dynamique sur les opérations façades et toitures de nos villages.

RAPPORT N°4 : MODIFICATION DU CADRE BUDGETAIRE – PASSAGE M57 EN 2024

Le Président a informé le comité syndical,

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération

intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, le Président a demandé l'approbation du comité syndical pour le passage du SMVCC à la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif 2024, et a demandé l'autorisation pour accomplir les démarches et formalités nécessaires.

Un règlement budgétaire et financier devra également être approuvé par le SMVCC d'ici la fin de l'année.

Après débat, Le comité syndical a approuvé,

Et a autorisé le Président à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette procédure.

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE.

RAPPORT N°5 : APPEL DE PARTICIPATION AUPRES DES COMMUNES DE MONTFURON, SAINT MARTIN DE BROMES ET SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE POUR LA REALISATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION INSCRITS AU PLAN GLOBAL DE COMMUNICATION

Le Président a exposé le plan global de communication lancé en partenariat avec l'Agence de Développement en 2020.

Ce dernier permet à chacune des communes Villages et Cités de Caractère d'avoir à sa disposition les outils de communication suivants :

- un reportage photographique archivé aujourd'hui au sein de la médiathèque de l'Agence de Développement 04,
- une capsule vidéo ainsi que d'une vidéo à destination du public, archivé également au sein de la médiathèque de l'Agence de Développement 04,
- la nouvelle identité visuelle, logo et nouvelle charte graphique,
- une édition touristique tous public avec un minima de 850 exemplaires par communes, les exemplaires supplémentaires souhaités étant à la charge de la commune,
- une édition plus institutionnelle qui sera également à disposition des communes,
- des cartes postales, marque page,
- panneaux de signalisation d'entrée de ville (dont 1 par commune pris en charge par le SMVCC)
- création de notre site internet qui va permettre de fédérer les communes et partager nos missions (au travers d'un intranet).

La réalisation du plan de communication s'élève à un coût total de 65 000 €.

La proposition de solliciter une **participation forfaitaire de 1 000 € par commune a été adoptée à l'unanimité lors du comité syndical du 22 février 2022 pour la participation au plan de communication et à la conception des panneaux de signalisation illustrés du nouveau logo.**

Le Président a exposé que la proposition de solliciter cette participation est renouvelée en leur présence ce jour. Les consultations seront faites auprès des prestataires qui ont réalisé les supports pour finaliser le plan global de communication avec les contenus des communes de Montfuron, Saint Martin de Bromes et Saint Michel L'Observatoire qui ont intégré le SMVCC en ce début d'année.

Après débat,

Le comité syndical a approuvé l'appel de participation auprès des communes nouvellement adhérentes pour la réalisation des supports inscrits dans le plan global de communication, LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Président donne la parole à Elisabeth qui donne des précisions pour la réalisation du site internet en cours :

Certaines communes doivent encore nous fournir des textes en respectant cette trame. Un mail sera envoyé aux communes concernées en ce sens.

PJ2

TRAME TEXTE POUR SITE INTERNET

DECOUVRIR LA COMMUNE DE XXX : un descriptif de chaque Cité de Caractère sera à faire EN UTILISANT les mots clés tels que Provence, Alpes, ...

⇒ ***A rédiger par chaque commune : descriptif simple de 5 phrases avec des mots clefs ! Merci !***

Liste des mots clefs à utiliser dans vos rédactionnels : villages et cités de caractère, Visite de village, Alpes de Haute-Provence, Provence, Alpes, Verdon, Haute-Provence, Patrimoine, cadre de vie, architecture, festival, art de vivre, nature, Annot, Castellane, Colmars Les Alpes, Cruis, Dauphin, Entrevaux, Lurs, Mane, Montfuron, Moustiers Sainte Marie, Riez, Seyne, Saint Martin de Brômes, Saint Michel L'Observatoire, Simiane La Rotonde ...

Puis, 5 onglets s'offrent à l'internaute.

Classer les onglets de la manière suivante :

- 1 - « Histoire de la commune » : ***A rédiger par chaque commune***
- 2 - « A faire », APIDAE
- 3 - « Agenda », APIDAE
- 4 - « Séjourner », APIDAE
- 5 - « Se restaurer ».APIDAE

1 – HISTOIRE DE LA COMMUNE

⇒ ***A rédiger par chaque commune : un texte de 350 mots minimum qui présente de manière plus détaillée la commune avec des titres communs : - l'histoire de la commune de XXXX : 5/10 phrases***

- *Visite du centre ancien de XXXX : 5/10 phrases*
- *Personnage célèbre de XXXX : 5/10 phrases*
- *Art/artisanat d'art de XXX : 2/3 phrases*
- *situation géographique de XXX : 3/6 phrases*

L'ensemble des textes est à rédiger avec ces titres puis des paragraphes de votre choix reprenant les lieux à visiter, les événements, les itinéraires à visiter. Il est possible d'y intercaler **des photos choisies**. Tout ceci afin qu'il y ait une harmonisation et une structure commune.

Ne pas hésiter à insérer des liens s'il y en a.

Pour information, textes et photos aujourd'hui pourront être changés demain ! Rien n'est figé. Le site internet sera vivant et fera l'objet de corrections à la demande de la commune !

Chaque commune rédige ses textes et les photos sont à choisir pour le 15 février 2022 afin de pouvoir les intégrer une fois les maquettes terminées. Merci pour votre implication dans ce travail que nous réussirons communément !

PJ2

EXEMPLE DE TEXTE POUR SITE INTERNET

Merci de ne pas tenir compte du contenu

Présentation de la commune
2678 caractères espaces compris / 426 mots

De Ducelia à Castellane la Vaillante.

L'histoire de Castellane, mouvementée et intense, remonte aux temps les plus reculés. Le bourg changea plusieurs fois de nom : l'oppidum de Ducelia puis Salinae au temps des Romains et Petra Castellana au VIII^{ème} siècle. Au Moyen-Age, la cité s'installe définitivement au pied d'un roc abrupt, sur la rive droite du Verdon.

Le centre ancien

Passer les vieilles portes de la cité, se laisser aller à musarder au hasard des ruelles est un véritable plaisir. Vous y découvrirez l'église Saint-Victor, construite à la fin du XII^{ème} siècle qui présente une architecture des plus intéressantes à la croisée du style roman et gothique. La Tour Pentagonale et la Tour de l'Horloge datent du Moyen-Age. Elles faisaient partie des quatorze tours insérées dans les remparts de la cité. Le Pont du Roc, longtemps seul lieu stratégique pour passer le Verdon, a été détruit de nombreuses fois. Son origine est mal connue mais elle remonterait probablement à l'époque romaine. La chapelle Notre-Dame du Roc, bâtie à 903 mètres d'altitude au sommet du Roc, domine le pays de Castellane depuis le début du XIII^{ème} siècle, mais son apparence actuelle ne date que de la fin du XIX^{ème} siècle. Les murs sont recouverts d'ex-voto. Depuis le XV^{ème} siècle, Notre-Dame du Roc, Sainte Patronne de Castellane, a été un lieu de pèlerinage. Le plus spectaculaire est celui qui a lieu le soir du 14 Août, c'est la "veillée aux flambeaux" qui déroule son ruban lumineux sur le sentier du Roc.

Une héroïne, la belle Judith

Sur la place de l'église, la Porte de l'Annonciade est le théâtre chaque année de la Fête du Pétardier. C'est la célébration du souvenir d'un lointain épisode. En 1586, les guerres de

Religion sèment la terreur en France. Le Baron d'Allemagne et le Duc de Lesdiguières portent leur regard sur la petite cité. Mais, c'est sans compter sur le courage d'une habitante du village, Judith Andrau qui ébouillante du haut de cette porte, le Capitaine qui dirige l'opération. Castellane est une fois encore libérée des griffes de ceux qui la convoitent et l'allégresse de la victoire ne tarde pas à se répandre dans les rues du village. Depuis, les Castellonais célèbrent le courage de leur héroïne chaque année le 31 janvier.

Situation géographique

Au carrefour des Alpes et de la Méditerranée, au cœur de la Réserve Géologique de Haute Provence et du Parc Naturel Régional du Verdon, ville étape sur la Route Napoléon et porte des célèbres Gorges du Verdon, Castellane est une cité dynamique et attachante, mêlant avec habileté les richesses de son passé, sa vocation touristique et ses nombreuses activités.

L'ordre du jour étant terminé, le Président propose de débattre de questions diverses.

- 1/ Intervention du représentant de la commune de Saint Michel L'Observatoire qui informe du nommage de la commune Saint Michel L'Observatoire – Lincel.
- 2/ Pauline OLIVEIRA pose la question de l'édition institutionnelle qui était prévue dans le cadre du plan de communication. Le Président informe l'assemblée qu'une étude juridique était en cours pour confirmer le droit d'octroyer des subventions du Département à des bénéficiaires privés pour les opérations façades et toitures au titre des Villages et Cités de Caractère. C'est chose faite puisque l'étude juridique confirme ce droit ce qui nous autorise à poursuivre et instruire ces dossiers. Aussi, l'édition institutionnelle va pouvoir se faire et un groupe de travail composé des membres de la COMMISSION EDITION va se réunir pour sa réalisation.
- 3/ Réjane MATHIEU prend la parole au nom de la Fondation du patrimoine et rappelle que les pétitionnaires peuvent faire appel à la FONDATION pour obtenir des aides pour la rénovation des toitures et façades, en plus de l'aide départementale et communale. En effet, si la personne n'est pas imposable, il peut y avoir une défiscalisation possible de 10 à 15 % en plus des 50% octroyés. Les communes sont les véritables relais de l'information. Merci de donner les coordonnées de LA FONDATION DU PATRIMOINE aux personnes réalisant ces travaux : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi
04000 - DIGNE LES BAINS
Tél 04-92-30-59-88

Le Président indique que la prochaine réunion se tiendra le 9 mars prochain à 10h pour le vote du compte administratif et du Budget 2023.

Après un tour de table, la séance est levée à 11h20.